
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent soixante-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 2 septembre 2015, à 10 h 5

Président(e) : M^{me} Dell Higgie (Nouvelle-Zélande)



La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1367^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme la Nouvelle-Zélande l'a indiqué dans sa déclaration liminaire lors de la séance plénière de la semaine dernière, en la personne de mon adjointe puisque je m'étais rendue à Cancún pour la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, c'est un honneur pour mon pays de présider la Conférence du désarmement jusqu'à la fin de la session de 2015.

L'objectif de la présidence néo-zélandaise est bien entendu de parvenir à un accord sur le rapport annuel de la Conférence, sur lequel nous allons bientôt commencer à travailler ensemble. Avant de vous exposer le déroulement de notre séance informelle de ce matin, qui sera consacrée au rapport de la Conférence, une délégation est inscrite sur la liste des orateurs.

Je donne donc la parole à M. Omarov, représentant du Kazakhstan.

M. Omarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, je souhaiterais féliciter la Nouvelle-Zélande pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du soutien sans réserve de ma délégation, en particulier pour faciliter l'élaboration de la version finale du rapport annuel de la Conférence. Je tiens également à remercier vos prédécesseurs pour les efforts énergiques qu'ils ont déployés au cours de leurs mandats respectifs.

Avant que nous poursuivions notre séance plénière, j'aimerais féliciter chacun d'entre vous à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires qui a été célébrée le 29 août. En décembre 2009, à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle elle a déclaré le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires. Cette résolution a été adoptée sous l'impulsion de mon pays et de nombreux coauteurs afin de commémorer, sous les auspices des Nations Unies, la signature par notre Président, Nursultan Nazarbayev, d'un décret historique prévoyant la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk.

L'initiative du Kazakhstan a reçu l'appui unanime de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont, par l'adoption de cette résolution, pris le ferme engagement de continuer à agir contre les essais nucléaires. Elle contribue à la réalisation de notre objectif commun, qui est de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Entre 1949 et 1989, le site d'expérimentation de Semipalatinsk, d'une superficie d'environ 18 000 kilomètres carrés, a été le site de prédilection de l'Union soviétique, qui y a réalisé plus de 500 essais d'armes nucléaires. Plus de 1,5 million de personnes ont été exposées à leur insu à des niveaux de radiation dévastateurs dont les générations actuelles subissent encore les effets aujourd'hui. En outre, des territoires immenses, d'une superficie comparable à celle de certains pays d'Europe, ont été irradiés.

Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, de s'être rendu sur l'ancien site d'essais nucléaires en avril 2010 et d'avoir loué les efforts faits par le Kazakhstan pour réduire la menace nucléaire mondiale.

Je souhaiterais par ailleurs appeler votre attention sur le fait que 25 participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement se rendront au cœur même de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk en octobre prochain. Nous sommes convaincus qu'envoyer ces jeunes sur le terrain permettra de promouvoir plus avant le désarmement nucléaire.

En coopération avec la communauté et les organisations internationales, en particulier l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Kazakhstan continue d'appeler l'attention de la population sur le désarmement nucléaire et la question de l'interdiction des essais. En tant que Coprésidents de la Conférence organisée en application de l'article XIV du Traité, le Kazakhstan et le Japon sont résolument attachés à tout mettre en œuvre pour promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité. Depuis sa signature, en 1996, le Traité a suivi un parcours semé d'embûches, mais efficace. Aujourd'hui, 184 pays sont parties au Traité et 164 d'entre eux ont achevé la procédure

interne d'entrée en vigueur du Traité, ce qui prouve que les travaux que mène actuellement l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires seront bientôt achevés.

Toutefois, plusieurs États influents n'ont toujours pas signé et ratifié le Traité, ce qui autorise officiellement certains États à poursuivre les essais nucléaires et permet aux États quasi nucléaires de développer leurs propres programmes de missiles nucléaires en toute impunité.

C'est pourquoi nous devons aujourd'hui unir nos forces pour convaincre les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité de le faire. Les moratoires sur les essais nucléaires que les grandes puissances mondiales appliquent volontairement, bien qu'ils soient un vecteur important de la sécurité nucléaire, sont loin d'être suffisants et ne peuvent pas se substituer à un instrument juridiquement contraignant tel que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Afin d'appuyer nos efforts conjoints, le Kazakhstan a lancé le projet ATOM (*Abolish Testing: Our Mission*) dont l'objectif est de mobiliser la communauté internationale en vue de sensibiliser à la menace nucléaire et d'encourager les États à y mettre fin. Environ 200 000 personnes de plus de 100 pays ont déjà signé la pétition en ligne du projet ATOM demandant aux dirigeants mondiaux de faire avancer la ratification du Traité. Nous prions instamment les défenseurs et les partisans du projet ATOM de signer la pétition pour faire cesser les essais d'armes nucléaires. Grâce à votre soutien, le projet ATOM peut gagner en influence et contribuer à changer le monde en garantissant l'avenir des générations futures.

Nous mesurons l'importance considérable du processus qui a débuté avec l'organisation de conférences sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires à Oslo, Nayarit et Vienne. Le Kazakhstan, qui a subi les effets désastreux des explosions nucléaires, soutient pleinement cette initiative. À cet égard, je voudrais faire observer que le Kazakhstan a appuyé l'engagement humanitaire présenté par l'Autriche.

Nous commémorons cette année le soixante-dixième anniversaire des tragiques bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki, les premiers de l'histoire de l'humanité. L'année prochaine, cela fera déjà vingt ans que le TICE a été ouvert à la signature. Le 29 août 2016, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk.

Toutes ces dates nous rappellent que le temps presse. Nous devons agir avec détermination afin de créer un monde exempt d'armes nucléaires.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Kazakhstan pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant ?

Cela ne semble pas être le cas. Je souhaite à présent vous informer que nous aurons l'occasion exceptionnelle d'écouter, lors de la séance plénière officielle du 15 septembre, le Président élu de la Première Commission pour cette année, l'Ambassadeur Karel van Oosterom, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Comme les nombreux collègues qui assistent chaque année à la session de la Première Commission, je serai personnellement heureuse de pouvoir recevoir à point nommé le nouveau Président. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants d'avoir la possibilité d'écouter l'Ambassadeur Oosterom.

Je vous informe que la séance plénière d'aujourd'hui sera immédiatement suivie de discussions informelles. Passons maintenant au point de l'ordre du jour de la Conférence consacré à l'examen et à l'adoption du rapport annuel que nous soumettrons à l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai préparé le projet de rapport, que vous avez tous reçu, avec l'aide du secrétariat, que je remercie comme il se doit, et conformément aux articles 44 et 45 du Règlement intérieur de la Conférence. J'espère que toutes les délégations conviendront que le projet respecte les exigences prévues à l'article 45, à savoir que le rapport soit factuel et rende compte des négociations et des travaux de la Conférence.

Le fait est que, cette année encore, les présidences successives ont fait des efforts notables pour parvenir à un consensus sur un programme de travail, mais que malheureusement, comme c'est le cas depuis un certain nombre d'années, la Conférence n'a été en mesure ni de se mettre d'accord sur un programme de travail ni d'entreprendre les travaux de fond qui sont sa réelle raison d'être. J'espère que vous conviendrez que le projet de rapport reflète de façon équitable et appropriée les efforts assidus qui ont été déployés pour parvenir à un consensus et le manque de résultats à ce jour.

En ce qui concerne les futurs travaux, suite à la séance plénière informelle d'aujourd'hui sur le rapport et afin de progresser le plus rapidement possible, je prévois de tenir une autre séance informelle dans cette salle vendredi prochain à 11 heures, à savoir le vendredi 4 septembre, comme cela était indiqué dans le calendrier qui a été distribué à tout le monde.

Est-ce qu'une autre délégation souhaite prendre la parole avant de clore la séance plénière officielle d'aujourd'hui ? Je vois que la représentante du Mexique demande la parole.

M^{me} Ramírez Valenzuela (Mexique) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi, Madame la Présidente, de vous exprimer notre appui et nos remerciements. Je tiens à vous remercier également pour l'avant-projet de rapport de la Conférence. Nous pensons que ce projet préliminaire constitue une bonne base de travail en vue de nous acquitter de notre obligation de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Puisque c'est la première occasion que nous avons de débattre du premier projet de rapport, permettez-moi de vous faire part des commentaires de ma délégation.

Comme elle l'a indiqué lors des séances plénières des 5 juin et 17 août 2015, ma délégation demande aimablement que soit consignée dans le rapport de la Conférence sa position concernant l'adoption de la décision de reconstituer un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail et un calendrier d'activités pour la session de 2015. Pour ce faire, la délégation du Mexique se permet de suggérer l'inclusion des paragraphes suivants :

« 1. Une délégation a déclaré qu'elle n'appuyait aucune des deux décisions mais que, considérant que le consensus est un moyen de répondre à la volonté commune de parvenir à un accord, son opposition ne devrait pas être comprise comme un veto. »

« 2. Une délégation a déclaré que les décisions relatives à la reconstitution du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail et au calendrier des activités n'étaient rien d'autre qu'une façon de faire semblant de faire quelque chose alors que la Conférence ne faisait rien. Elle a ajouté qu'elle ne pouvait pas, pour des questions de principe, prendre part à un tel simulacre. ».

Madame la Présidente, puisque nous devons élaborer, conformément à l'article 45 que vous venez de rappeler, un rapport factuel à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies, ma délégation participera aux débats et formulera des commentaires, selon que de besoin, afin d'aboutir à ce rapport factuel.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Mexique pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressés à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Mancotywa-Kumsha (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Pour commencer, permettez-moi, Madame la Présidente, de féliciter la Nouvelle-Zélande pour son accession à la présidence de la Conférence. Je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération de l'Afrique du Sud en vue de la bonne réalisation de votre mandat.

Ma délégation souhaiterait également vous remercier pour votre exposé sur le projet de rapport annuel de la Conférence qui doit être présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Afrique du Sud tient à souligner l'importance de rendre compte de manière appropriée et équilibrée de ce qui s'est dit à la session de 2015 de la Conférence.

Nous comprenons les contraintes auxquelles vous êtes soumise, compte tenu de la nécessité de parvenir à un consensus sur le rapport de la Conférence. Nous savons également que vous vous efforcez de rendre compte de ces éléments lorsque vous dites que « les opinions divergentes des délégations sont dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session ». Toutefois, étant donné que deux pays, dont l'Afrique du Sud, ont choisi pour la première fois de ne pas participer aux discussions informelles consacrées au calendrier des activités et au groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail, nous aurions préféré que cela soit dûment indiqué dans le rapport.

Pour l'Afrique du Sud, il s'agit d'une disposition de principe justifiée par le fait que ces décisions sont une illusion de progrès et que rien de concret n'en ressort puisqu'elles sont informelles par nature. L'Afrique du Sud a transmis des commentaires écrits sur ce point.

En outre, l'Afrique du Sud tient à féliciter la Nouvelle-Zélande qui a fait état des observations du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de manière équilibrée et a rendu compte de la décision de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté de ne plus participer à la Conférence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Afrique du Sud pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je demande juste une petite précision. Comment souhaitez-vous procéder ? Allez-vous procéder à la lecture de l'intégralité du rapport paragraphe par paragraphe ? Cette séance ne sert-elle qu'à formuler des déclarations liminaires ? Nous sommes déjà en séance informelle. Exposez-nous simplement le déroulement des choses avant que nous ne commençons à nous occuper du reste.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je compte suspendre la séance officielle une fois que les délégations qui désiraient formuler des commentaires l'auront fait, puis, cinq minutes plus tard, vous retrouver en séance informelle. À partir de là, nous étudierons le rapport paragraphe par paragraphe, mais nous laisserons à chacun la possibilité de formuler des remarques générales avant de commencer l'examen, s'il le souhaite. Vous pouvez également formuler vos remarques maintenant, en séance plénière, comme l'ont fait l'Afrique du Sud et le Mexique. La décision vous appartient, Monsieur l'Ambassadeur.

Je donne la parole au représentant de la Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai une question qui concerne les interventions de deux délégations. Il était initialement prévu que l'examen du rapport commencerait dans un contexte informel, et je ne comprends pas très bien comment relier les déclarations faites en séance plénière officielle aux consultations informelles à venir. Il serait souhaitable de clarifier d'emblée la situation.

Je dirais que, puisque deux délégations ont soumis des propositions officielles en séance plénière sans que cela ne soulève de discussion, il est inutile de revenir sur ces propositions lors des consultations informelles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Russie pour ses remarques. Je pense que notre approche est assez claire, puisque c'est exactement celle que nous adoptons traditionnellement chaque année pour traiter du rapport. Bien entendu, il y a toujours une séance plénière et, bien entendu, nous avons toujours tendance à travailler de manière informelle, mais en plénière, après les séances plénières. Cette manière de procéder est tout à fait conforme au Règlement intérieur, qui prévoit que les délégations peuvent présenter leurs commentaires quand elles le souhaitent. Rien n'empêche un collègue de faire une déclaration en séance officielle, c'est arrivé tout au long de l'année, et rien ne l'empêche de le faire en séance informelle. C'est la prérogative des représentants de pouvoir faire des déclarations à tout moment. Je suis ravie que la Russie souhaite faire une déclaration, maintenant ou plus tard. La décision est entièrement entre vos mains et j'ai hâte d'entendre ce que vous avez à dire.

L'orateur suivant sur la liste est le représentant du Bélarus. Je donne donc la parole au Bélarus.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, nous sommes heureux de vous voir présider la Conférence. Il va sans dire que vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans l'exercice de votre mandat.

Puisque deux délégations ont fait des déclarations concernant le contenu du rapport, nous ne ferons pas de commentaires sur ce qui a été dit à ce stade. Nous nous contenterons de signaler que notre délégation regrette vivement que deux délégations aient refusé de participer aux travaux des organes subsidiaires établis dans le cadre de la Conférence et qu'elles aient, partant, refusé de prendre part aux discussions informelles qui ont été organisées pour trouver une solution de compromis et commencer le processus de négociation à la Conférence. Il s'agit bien entendu d'une décision politique de la part de ces deux délégations, et nous ne nous y attarderons pas.

Nous demandons simplement à ce que notre déclaration soit également dûment consignée dans le compte rendu de la présente séance plénière.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bélarus pour sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant ? Je n'en ai pas l'impression. Je propose donc de clore notre séance plénière officielle d'aujourd'hui. La prochaine aura lieu le mardi 8 septembre, à 10 heures.

Voilà qui conclut notre séance d'aujourd'hui. La séance est levée. Nous allons devoir attendre quelques minutes pour fermer la galerie et permettre aux techniciens de faire le nécessaire avant de commencer notre séance informelle. Nous prenons donc une pause de cinq minutes.

La séance est levée à 10 h 30.